



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 56213

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la quatorzième proposition préconisée par le rapport Gallois du 5 novembre 2012. Dans son intervention sur BFM TV du 6 mai 2014, le Président de la République a évoqué le rapport Gallois en indiquant qu'il « a parfaitement et objectivement situé le mal français ». Or force est de constater aujourd'hui que les principales mesures formulées par ce rapport sont restées lettre morte. En particulier, la proposition recommandant de « systématiser la présence des entreprises dans la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel au niveau des établissements, des régions et au niveau national ». Rapprocher entreprises et enseignement est nécessaire pour instituer une réelle culture de l'entrepreneuriat et permettre de donner les clés de la réussite. Ceci permet également d'assurer une meilleure insertion professionnelle, les besoins des entreprises pouvant être mieux identifiés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il compte donner à cette proposition, le Président de la République ayant exprimé l'intérêt du rapport Gallois pour la relance de l'économie et du travail dans notre pays.

Texte de la réponse

Les relations avec le monde professionnel constituent un axe fort de la politique du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le rapprochement entre l'école et l'entreprise se concrétise, depuis de nombreuses années, par des actions riches et variées structurées autour d'une cinquantaine de conventions de partenariat et d'accords-cadres couvrant l'ensemble des secteurs professionnels. Pour renforcer cette politique, la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a instauré le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Proposé à l'ensemble des collégiens et des lycéens, quelle que soit son orientation, ce parcours vise à renforcer la compétence à s'orienter et développer une culture économique et l'esprit d'entreprendre. Il lui permettra de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, notamment par une première connaissance du marché du travail, des professions et des métiers. De plus, pour accompagner la mise en oeuvre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, une action de développement des « compétences à entreprendre » est initiée en collaboration avec les acteurs du monde économique et associatif, qui répond à la fois aux préoccupations de la Commission européenne et à la problématique de transition entre les parcours d'orientation. Articulée aux pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) développés dans l'enseignement supérieur, cette action vise l'acquisition par les élèves des compétences nécessaires au passage de l'idée à l'action afin de les rendre plus autonomes et audacieux dans leurs engagements futurs qu'il s'agisse de poursuite d'études, d'insertion ou de création d'entreprise. Concernant plus spécifiquement la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel, plusieurs mesures concourent d'ores et déjà à y associer les représentants du monde professionnel : - au niveau national, la création du Conseil national éducation économie (CNEE) permet au ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de disposer d'une instance dont le rôle est de l'éclairer sur

les modalités les plus pertinentes pour associer le monde économique, dans sa diversité, aux actions du système éducatif ; - au niveau des établissements, le conseil d'administration des lycées professionnels comprend obligatoirement deux personnalités qualifiées représentant le monde économique (article R. 421-21 du code de l'éducation).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56213

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4180

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4558